

Communiqué de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Depuis le début de l'année 2020, le monde fait face à une grave crise sanitaire marquée par la propagation rapide de la pandémie du Covid-19. Cette pandémie engendre de nombreuses pertes en vies humaines. Par ailleurs, elle a de graves conséquences sur l'activité économique et financière mondiale.

Au regard de l'impact négatif que cette crise pourrait avoir sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale, qui suit avec la plus grande attention l'évolution de la pandémie, a décidé :

1. d'augmenter les ressources mises à la disposition des banques, afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie. A cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4.750 milliards ;

2. d'élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale. Dans ce cadre, la BCEAO a pris l'initiative de faire la cotation de 1.700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille. Cette action permettra aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1.050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ;

3. d'affecter 25 milliards au fonds de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle accordera aux États pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;

4. de rappeler et de sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI). Ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la BCEAO en accord avec les banques et les États pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union ;

5. de mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés. La BCEAO sollicitera les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux PME/PMI ;

6. de mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les

populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ;

7. d'approvisionner les banques en billets en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ;

8. d'organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

La Banque Centrale réaffirme sa détermination à prendre toutes autres mesures qui s'avèreraient nécessaires, dans le cadre de sa mission, pour contrer les effets néfastes de la pandémie du Covid-19 sur les économies de l'Union.

Le Gouverneur de la BCEAO